



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

L'ASSURANCE MALADIE EST À VOS CÔTÉS POUR



VOUS GARANTIR UN ACCÈS UNIVERSEL AUX DROITS ET À LA SANTÉ

En mettant à jour mes droits en fonction de ma situation et :

- en déclarant un médecin traitant
- en mettant à jour ma carte vitale
- en souscrivant une complémentaire santé



VOUS ACCOMPAGNER DANS LA PRÉSERVATION DE VOTRE SANTÉ

En vous proposant :

- des examens de prévention santé gratuits et adaptés à votre âge et vos besoins
- des dépistages de certaines maladies (cancers du sein, du colon, de l'utérus) en fonction de votre âge et selon les recommandations sanitaires



VOUS ACCOMPAGNER PERSONNELLEMENT LORSQUE VOUS FAITES FACE À UNE DIFFICULTÉ DE SANTÉ

En vous proposant :

- être à jour de vos droits
- mieux vous orienter dans le parcours de soins
- être plus autonome dans vos démarches



VOUS SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ET VOUS APPORTER DES RÉPONSES FIABLES ET SÉCURISÉES

En utilisant les services du compte ameli pour :

- télécharger une attestation de droits
- télécharger vos relevés de remboursement et d'indemnités journalières
- faire une demande de Complémentaire santé solidaire
- déclarer la perte de votre carte vitale
- signaler un changement situation...

En ouvrant votre dossier médical partagé (DMP), la mémoire de votre santé

Plus de renseignement au

3646

Service gratuit
+ prix appel

ameli.fr